



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 9 SEPTEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert le 9 septembre 2019 à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
 Madame la conseillère Julie Guilbeault
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Madame la conseillère Josée Lampron
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Est absent : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Dolbec.

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
 Monsieur le directeur des Services techniques et directeur
 général adjoint Martin Careau
 Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

ORDRE DU JOUR

- 1. RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**
 - 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 août 2019
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2019
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Nomination d'un maire suppléant
 - 4.2 Modification du calendrier des séances du conseil
 - 4.3 Création et nominations : Commissions du conseil
 - 4.4 Dépôt du bordereau de correspondance
 - 4.5 Dépôt de la liste des chèques et dépôts
 - 4.6 Dépôt de la liste des engagements financiers
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1 Autorisation de dépenses : Projet de développement domiciliaire Boisé Natura
 - 5.2 Avis de motion du règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1459-2014
 - 5.3 Adoption d'un avant-projet de règlement : Premier projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à modifier la terminologie pour le terme « Maison unimodulaire »
 - 5.4 Vente du lot 6 260 311 : Parc industriel
- 6. PARCS ET BÂTIMENTS**
 - 6.1 Octroi d'un contrat : Travaux de réfection de la toiture du garage municipal - Phase 2
 - 6.2 Octroi d'un contrat pour : Affichage pour les parcs
 - 6.3 Renouvellement de l'adhésion : Les fleurons du Québec
 - 6.4 Autorisation de paiement numéro 2 : Fourniture et installation tapis synthétique terrains de tennis
 - 6.5 Autorisation de paiement : Opération du système de traitement in situ à l'ancienne caserne



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

- 6.6 Octroi d'un contrat par appel d'offres public (101 100 \$ et plus) pour : Réaménagement de bureaux et salle de conseil
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 7.1 Amendement de la résolution numéro 289-2019 : construction d'un nouvel étang et ajout d'un dégrilleur
- 7.2 Autorisation de signature de la convention d'aide financière : programme pour une protection accrue des sources d'eau potable - volet 1
- 7.3 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018
- 7.4 Adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 1007-2007 sur l'eau potable de façon à interdire l'usage industriel de l'eau du réseau d'aqueduc de la ville de sainte-catherine-de-la-jacques-cartier
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Adoption du rapport d'activité de l'an 3 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1 Autorisation de paiement : Camp de jour du Domaine Notre-Dame, été 2019
- 11. TRANSPORT**
- 11.1 Autorisation de paiement : Réfection de bordures et correction du drainage - Secteur rue du Grégou
- 11.2 Approbation de directives de changement : Travaux de réfection de la route de la Jacques-Cartier et de la rue Vanier
- 11.3 Autorisation de paiement numéro 4 : Travaux de réfection de la route de la Jacques-Cartier et de la rue Vanier
- 11.4 Adoption du règlement décrétant une dépense de 378 000 \$ et un emprunt de 378 000 \$ pour des travaux de prolongement de la rue Clément-Paquet à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 11.5 Réception provisoire : Développement domiciliaire S. C. inc.
- 11.6 Cession de la rue et des infrastructures : Développement domiciliaire S. C. inc.
- 12. AUTRES SUJETS**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE
ET CONSTATATION DU QUORUM**

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la séance de septembre est ouverte.

449-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 450-2019** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019**
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 août 2019 comme il a été déposé.
- ADOPTÉE**
- 451-2019** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AOÛT 2019**
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 août 2019 comme il a été déposé.
- ADOPTÉE**
- 452-2019** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2019**
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 26 août 2019 comme il a été déposé.
- ADOPTÉE**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 453-2019** **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**
- ATTENDU** que l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU que ce conseil nomme madame Nathalie Laprade conseillère du district numéro 4, pour agir à titre de maire suppléant pour une période de cinq mois débutant le 1^{er} octobre 2019 et se terminant le 1^{er} mars 2020.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 454-2019** **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**
- ATTENDU** que ce conseil a adopté, le 12 novembre 2018, la résolution numéro 588-2018 qui détermine le calendrier des séances du conseil pour l'année 2019, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;
- ATTENDU** que les articles 319 et 320 de ladite loi stipulent également que le conseil peut, suivant la publication d'un avis public, tenir une séance ordinaire à une heure et à un jour différents du calendrier adopté;
- ATTENDU** qu'il est impossible de tenir la séance prévue le 15 octobre 2019 étant donné que cette même soirée, des membres du conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier seront au gala Prix Créateurs d'emplois du Québec 2019;
- ATTENDU** le rapport de madame la greffière adjointe Isabelle Bernier, en date du 3 septembre 2019;
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU que ce conseil amende le calendrier des séances du conseil de l'année 2019, adopté le 12 novembre 2018 par la résolution numéro 588-2018, pour stipuler que la séance prévue pour le mardi 15 octobre 2019 se tiendra le lundi 21 octobre 2019.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'un avis public de cette modification au calendrier soit donné conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

455-2019

CRÉATION ET NOMINATIONS : COMMISSIONS DU CONSEIL

ATTENDU que l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes* accorde le pouvoir au conseil de nommer des commissions permanentes, composées d'autant de ses membres qu'il juge nécessaire, pour l'administration des affaires qu'il peut leur confier;

ATTENDU que le maire fait partie d'office de toutes les commissions et qu'il a droit d'y voter comme stipulé dans le même article de la loi;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 3 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU que ce conseil crée quatre commissions permanentes comme ci-après mentionné :

COMMISSION SUR L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La Commission sera chargée d'étudier et de faire des recommandations au conseil sur tous les sujets touchant les domaines suivants :

- La gestion des ressources humaines
- La gestion des ressources matérielles
- Les finances municipales
- La législation et la réglementation
- L'établissement de politiques et directives

COMMISSION SUR LES SERVICES TECHNIQUES

La Commission sera chargée d'étudier et de faire des recommandations au conseil sur tous les sujets touchant les domaines suivants :

Le transport

- Voirie municipale
- Enlèvement de la neige
- Éclairage des rues
- Circulation et stationnement
- Transport en commun

L'hygiène du milieu

- Eau potable
- Traitement des eaux usées
- Réseaux d'égout
- Matières résiduelles
- Cours d'eau
- Collecte des boues de fosses septiques

La protection de l'environnement, l'embellissement et l'horticulture

L'aménagement, l'urbanisme, la promotion, le développement économique, le tourisme et la rénovation urbaine

COMMISSION SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

La Commission sera chargée d'étudier et de faire des recommandations au conseil sur tous les sujets touchant les domaines suivants :

La sécurité publique

- Police
- Protection contre les incendies
- Sécurité civile
- Premiers répondants



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

COMMISSION SUR LES SPORTS, LES LOISIRS, LA CULTURE ET LA VIE COMMUNAUTAIRE

La Commission sera chargée d'étudier et de faire des recommandations au conseil sur tous les sujets touchant les domaines suivants :

- Sports
- Relations avec les organismes
- Activités récréatives
- Expositions
- Fêtes
- Festivals
- Événements
- Culture
- Arts et patrimoine
- Vie communautaire

La santé et le bien être

- Logement social
- Santé

FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

Le maire fait partie d'office de toutes les commissions. Le quorum des réunions des commissions est de deux membres parmi les trois élus la composant, en plus du maire.

Les commissions se réunissent au besoin.

Les réunions sont convoquées et l'ordre du jour est préparé par le directeur de service désigné par résolution du conseil et attiré à la Commission à titre de personne-ressource. Les ordres du jour et les convocations doivent être transmis dans un délai minimum de trois jours, par Internet, accompagnés des documents nécessaires avant la tenue de la réunion.

Les comptes rendus des réunions et les recommandations au conseil sont rédigés dans les trois jours ouvrables suivant la tenue de la rencontre.

Le maire et la direction générale reçoivent sur-le-champ, en copie conforme, les avis de convocation et les ordres du jour. Les comptes rendus et les recommandations au conseil leur sont également transmis dans les trois jours ouvrables suivant la réunion.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer, outre le maire, les élus suivants sur les commissions permanentes.

Commission sur l'administration générale

- Mme Nathalie Laprade
- M. Martin Chabot

Commission sur les services techniques

- M. Claude Phaneuf
- M. Sylvain Ferland

Commission sur la sécurité publique

- M. Claude Phaneuf
- M. Sylvain Ferland

Commission sur les sports, les loisirs, la culture et la vie communautaire

- Mme Nathalie Laprade
- Mme Josée Lampron

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que les quatre directeurs de service suivants, ou en leur absence une personne désignée par le directeur général et greffier, agiront comme secrétaire de leur commission respective et personne-ressource. Ils convoqueront les réunions, rédigeront les comptes rendus et les recommandations à transmettre au conseil. Nul rapport d'une commission n'a d'effet s'il n'est ratifié ou adopté par le conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

- M. Marcel Grenier, directeur général et greffier, est attitré à la Commission sur l'administration générale à titre de secrétaire de la commission. Il s'adjoint le personnel requis.
- M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, est attitré à la Commission sur les services techniques à titre de secrétaire de la commission. Il s'adjoint le personnel requis.
- M. Martin Lavoie, directeur du Service de protection contre les incendies, est attitré à la Commission sur la sécurité publique. Il s'adjoint le personnel requis.
- Mme Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, est attitrée à la Commission sur les sports, les loisirs, la culture et la vie communautaire. Elle s'adjoint le personnel requis.

Le secrétaire de la commission n'a pas droit de vote. Il rédige les comptes rendus des travaux de sa commission au moyen de rapports signés par le président de la commission, s'il y a lieu, ou par la majorité des membres qui composent une commission.

Il est entendu que rien dans la présente résolution ne vient modifier le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme créé en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Madame la conseillère Julie Guilbault a voté contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 31 août 2019, laquelle totalise la somme de 2 470 799,91 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 5 septembre 2019, laquelle comprend 289 commandes au montant de 607 531,58 \$.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

456-2019

AUTORISATION DE DÉPENSES : PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE BOISÉ NATURA

ATTENDU que plusieurs analyses préliminaires doivent être réalisées afin d'établir les bases de conception du projet de développement domiciliaire Boisé Natura et de permettre la réalisation des premières phases des travaux au cours des prochaines années;

ATTENDU la liste des activités devant être réalisées;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 3 septembre 2019;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur des Services techniques et directeur général adjoint à mandater des firmes spécialisées pour effectuer les analyses préliminaires nécessaires aux activités de conception du projet de développement domiciliaire Boisé Natura.

Un budget maximal de 32 000,00 \$, plus taxes, est autorisé.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense à l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1459-2014**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame la conseillère Nathalie Laprade qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement qui vient modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à ajouter, après la phrase de la définition de « Maison unimodulaire » contenue à l'article 1.6, la phrase « Un bâtiment construit sur place et de forme rectangulaire est considéré comme maison unimodulaire ».

457-2019

**ADOPTION D'UN AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT : PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
1259-2014 DE FAÇON À MODIFIER LA TERMINOLOGIE POUR LE TERME
« MAISON UNIMODULAIRE »**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le premier projet de règlement : Premier projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à modifier la terminologie pour le terme « Maison unimodulaire ».

Projet de règlement numéro APR-164-2019

ARTICLE 1. Le présent projet de règlement est intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-164-2019 AUX FINS DE
MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE
FAÇON À MODIFIER LA TERMINOLOGIE POUR LE TERME
« MAISON UNIMODULAIRE ».

ARTICLE 2. L'article 1.6 est modifié en ajoutant, après la phrase de la définition de
« Maison unimodulaire », la 2^e phrase suivante :

Un bâtiment construit sur place et de forme rectangulaire est considéré
comme maison unimodulaire.

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 9 SEPTEMBRE 2019.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

458-2019 **VENTE DU LOT 6 260 311 : PARC INDUSTRIEL**

ATTENDU l'offre d'achat déposée par Pomerleau Les Bateaux pour l'achat du lot 6 260 311 dans le parc industriel de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que l'usage projeté est conforme à la réglementation;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment Pascal Bérubé, en date du 6 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'accepter l'offre d'achat de Pomerleau Les Bateaux pour le lot 6 260 311 situé dans le parc industriel et d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'acte de vente à être préparé par M^e Mario Boilard, notaire.

ADOPTÉE

459-2019 **OCTROI D'UN CONTRAT : TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL - PHASE 2**

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour les travaux de réfection de la toiture du garage municipal - Phase 2;

ATTENDU que ces travaux ont été décrétés par le règlement numéro 1478-2019 et que ce règlement est entré en vigueur;

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été tenu;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions;

ATTENDU la recommandation de la firme Gilles Laflamme architecte inc.;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 4 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de rejeter les soumissions déposées par Lévesque et associés Construction inc. et Toitures Quatre-Saisons inc. puisque ces dernières ne sont pas conformes aux exigences du devis.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'octroyer un contrat à la compagnie Construction Côté et fils inc. pour les travaux de réfection de la toiture du garage municipal - Phase 2. Le contrat est composé de la présente résolution, des plans et devis en architecture, des recommandations techniques en mécanique et électricité ainsi que des addendas numéros 1 et 2.

Le coût du contrat est établi 166 000,00 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1478-2019.

ADOPTÉE

460-2019 **OCTROI D'UN CONTRAT POUR : AFFICHAGE POUR LES PARCS**

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle le 4 juin 2018, tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*, entre autres à l'article 573.3.1.2, et que ce règlement est entré en vigueur le 13 juin 2018;

ATTENDU que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (101 100 \$) peut être octroyé de gré à gré;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

ATTENDU le prix soumis par Posimage, en date du 19 août 2019, pour le projet d'affichage dans les parcs;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 21 août 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Posimage relativement au projet : Affichage pour les parcs. Le contrat est composé de la résolution, du prix soumis et du visuel déposés par Posimage en date du 19 août 2019;

Le coût du contrat est établi à 25 675,00 \$, plus taxes;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense du Fonds de parcs et terrains de jeux.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser madame la directrice du Service Sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

461-2019 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION : LES FLEURONS DU QUÉBEC

ATTENDU qu'il y aurait lieu de renouveler l'adhésion de la Ville au programme « Les fleurons du Québec » pour les années 2020 à 2022;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 29 août 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion de la Ville au programme « Les fleurons du Québec » pour les années 2020 à 2022 au coût de 2 209,00 \$ pour trois ans.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-701-51-494 de la façon suivante :

- 736,33 \$ au budget 2020;
- 736,33 \$ au budget 2021;
- 736,34 \$ au budget 2022.

ADOPTÉE

462-2019 AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2 : FOURNITURE ET INSTALLATION TAPIS SYNTHÉTIQUE TERRAINS DE TENNIS

ATTENDU que, par la résolution numéro 266-2019, la Ville a octroyé un contrat à la compagnie Carpell surfaces pour la réfection des terrains de tennis;

ATTENDU que les travaux ont été effectués dans la semaine du 15 juillet 2019;

ATTENDU la réception de la facture correspondant au deuxième décompte de ce projet;

ATTENDU que des travaux correctifs restent à compléter et que le fournisseur s'est engagé à les exécuter;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 30 août 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 2 à la compagnie Carpell surfaces au montant de 2 402,65 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un tapis synthétique pour les terrains de tennis. Ce montant tient compte des taxes brutes.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement d'emprunt numéro 1450-2018.

ADOPTÉE

463-2019

AUTORISATION DE PAIEMENT : OPÉRATION DU SYSTÈME DE TRAITEMENT IN SITU À L'ANCIENNE CASERNE

ATTENDU que le contrat octroyé à la firme Englobe pour l'opération du système de traitement in situ à l'ancienne caserne prévoit un paiement mensuel forfaitaire de 8 132,25 \$, plus taxes;

ATTENDU que, pour le premier mois d'opération, la firme Englobe a facturé une somme de 11 113,75 \$, plus taxes, basée sur les heures effectuées par leurs employés pour l'opération du système. La Ville a accepté ce paiement puisque la firme Englobe a dû effectuer plusieurs opérations non prévues au contrat compte tenu des conditions particulières du site;

ATTENDU que, concernant les deuxième, troisième et quatrième mois d'opération, la firme Englobe a facturé des montants de 13 698,25 \$, plus taxes, 13 001,74 \$, plus taxes, et 10 532,25 \$, plus taxes, basés de nouveau sur les heures effectuées par leurs employés;

ATTENDU que pendant ces mois d'opération, d'autres difficultés ont été rencontrées;

ATTENDU que les difficultés rencontrées proviennent du système de traitement qui n'était pas construit conformément aux exigences du devis et non pas des conditions particulières du site;

ATTENDU que, par conséquent, l'opération des deuxième, troisième et quatrième mois d'opération devrait être payée selon le montant mensuel forfaitaire prévu de 8 132,25 \$, plus taxes ;

ATTENDU qu'il y aurait également lieu d'accepter un paiement de 2 983,41 \$, plus taxes, concernant l'avenant numéro 5 pour la modification de la tuyauterie demandée par la Ville;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 30 août 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'autoriser un paiement de 28 332,30 \$ à la firme Englobe. Ce montant tient compte d'une retenue contractuelle de 10 %, d'un paiement mensuel de 8 132,25 \$ pour les deuxième, troisième et quatrième mois d'opération, du paiement de l'avenant numéro 5 et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1372-2017.

ADOPTÉE

464-2019

OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC (101 100 \$ ET PLUS) POUR : RÉAMÉNAGEMENT DE BUREAUX ET SALLE DE CONSEIL

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat relativement aux travaux de réaménagement des bureaux du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire et à la construction d'une salle de conseil permanente au Centre socioculturel Anne-Hébert;

ATTENDU que ces travaux ont été décrétés par le règlement numéro 1471-2019 et que ce règlement est entré en vigueur;

ATTENDU l'appel d'offres public numéro 1471-2019-01 publié le 19 août 2019 relativement aux travaux de réaménagement de bureaux et salle de conseil;

ATTENDU que 6 soumissions ont été reçues;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions;

ATTENDU la recommandation de la firme Gilles Laflamme architecte inc., en date du 6 septembre 2019;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 6 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à Lévesque et Associés Construction inc. relativement aux travaux de réaménagement des bureaux du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire et la construction d'une salle de conseil au Centre socioculturel Anne-Hébert. Le contrat est composé de la résolution, des plans et devis, de l'addenda no 1 et de la soumission déposée par Lévesque et Associés Construction inc. le 6 septembre 2019.

Le coût du contrat est établi à 228 484,45 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au projet 2019-1471 après une appropriation du fonds de roulement de 39 505,17 \$, remboursable sur dix ans.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Nathalie Laprade quitte l'assemblée à 19 h 53; il y a toujours quorum.

HYGIÈNE DU MILIEU

465-2019 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 289-2019 : CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉTANG ET AJOUT D'UN DÉGRILLEUR

ATTENDU la résolution numéro 289-2019 adoptée à la séance du 27 mai 2019 concernant le projet : Construction d'un nouvel étang aéré et ajout d'un dégrilleur;

ATTENDU que cette offre de service était pour la surveillance des travaux correctifs devant être exécutés au nouvel étang aéré;

ATTENDU que, telle que présentement écrite, la résolution mentionne que l'offre de service vise la finalisation des travaux de construction, ce qui n'est pas le cas;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'amender la résolution numéro 289-2019 en conséquence;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 27 août 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 289-2019 pour préciser que l'offre de service de la firme WSP, datée du 10 mai 2019, concerne la surveillance des travaux correctifs devant être exécutés au nouvel étang aéré plutôt que la finalisation des travaux.

ADOPTÉE

466-2019 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE : PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE - VOLET 1

ATTENDU que la mesure 1.1.1 du plan d'action 2018-2023 accompagnant la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 inaugure le *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – Volet 1* (ci-après appelé le « programme »), ayant pour objectif de protéger les sources d'eau potable des communautés;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

ATTENDU que le volet 1 du programme a pour but de faciliter l'acquisition de connaissances par les municipalités sur les activités ayant cours dans les aires de protection et sur la vulnérabilité des sources d'eau potable face à ces menaces et de les communiquer aux parties prenantes, ce qui se concrétise par la production du premier rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable;

ATTENDU que, le 29 mai 2019, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme;

ATTENDU que la demande déposée vise les installations de production d'eau potable de catégorie 1 qui sont en exploitation par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au moment du dépôt de la demande et des versements prévus;

ATTENDU que la demande déposée par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est recevable et respecte les critères d'admissibilités du programme;

ATTENDU que la lettre d'attribution du Ministre, envoyée le 7 août 2019, prévoit que l'aide financière doit faire l'objet d'une convention d'aide financière visant notamment à en préciser les modalités d'attribution et de versement;

ATTENDU que le projet de convention d'aide financière a été soumis aux membres du conseil pour étude et approbation ;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 29 août 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur des Services techniques et directeur général adjoint à signer la convention d'aide financière avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – Volet 1*.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2018

Le directeur des Services techniques et directeur général adjoint monsieur Martin Careau dépose aux membres du conseil le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018. Ce rapport a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

467-2019

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1007-2007 SUR L'EAU POTABLE DE FAÇON À INTERDIRE L'USAGE INDUSTRIEL DE L'EAU DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 12 août 2019;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-161-2019 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2019;

ATTENDU que monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier a précisé qu'aucune modification n'a été effectuée entre l'APR et le règlement final;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

RÈGLEMENT NUMÉRO 1487-2019

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement est intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1487-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1007-2007 SUR L'EAU POTABLE DE FAÇON À INTERDIRE L'USAGE INDUSTRIEL DE L'EAU DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ARTICLE 2 MODIFICATION

L'article 6 est modifié en ajoutant à la suite du paragraphe « o) », le paragraphe « p) » suivant :

« p) de faire un usage industriel de l'eau du réseau d'aqueduc de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. »

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 9 SEPTEMBRE 2019.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

468-2019

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'AN 3 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* prévoit que l'autorité chargée de l'application des mesures prévues à un Schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre un rapport d'activité pour l'exercice précédent et contenant également les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'est vu déléguer compétence en matière incendie sur les territoires de Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph et une partie du territoire de Shannon;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur du Service de protection contre les incendies Martin Lavoie, en date du 22 août 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'adopter le rapport d'activité 2018 pour l'an 3 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

IL EST AUSSI RÉSOLU qu'une copie dudit rapport soit transmise au ministre de la Sécurité publique, aux villes de Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph et Shannon, ainsi qu'à la MRC de La Jacques-Cartier.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

469-2019 AUTORISATION DE PAIEMENT : CAMP DE JOUR DU DOMAINE NOTRE-DAME, ÉTÉ 2019

ATTENDU que la Ville a conclu une entente avec le Domaine Notre-Dame pour la tenue d'activités de type camp de jour;

ATTENDU que cette entente établit les montants de subvention, par enfant et par semaine, que la Ville s'engage à verser;

ATTENDU que, conformément à l'entente, le Domaine Notre-Dame a fourni la liste des inscriptions des enfants de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 16 août 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement du premier versement, selon le protocole avec le Domaine Notre-Dame pour le camp de jour de l'été 2019, pour un montant de 25 838,50 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-701-56-419 (Entente Domaine Notre-Dame).

ADOPTÉE

TRANSPORT

470-2019 AUTORISATION DE PAIEMENT : RÉFECTION DE BORDURES ET CORRECTION DU DRAINAGE - SECTEUR RUE DU GRÉGOU

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser le versement du paiement numéro 1 à Civilex relativement aux travaux de réfection des bordures et correction du drainage dans le secteur de la rue du Grégou;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Gourde, ingénieur, de la firme Génio, experts-conseils, en date du 19 août 2019;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 19 août 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 1 à Civilex au montant de 36 242,99 \$ relativement aux travaux de réfection des bordures et correction du drainage dans le secteur de la rue du Grégou. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 31 juillet 2019, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1451-2018.

ADOPTÉE

471-2019 APPROBATION DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT : TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER ET DE LA RUE VANIER

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'approuver certaines directives de changement dans le cadre des travaux de réfection de la route de la Jacques-Cartier et de la rue Vanier;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 29 août 2019;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'approuver les directives de changement numéros 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 et 11. Le coût de ces directives de changement est établi à 4 641,30 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1432-2018.

ADOPTÉE

472-2019

AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 4 : TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER ET DE LA RUE VANIER

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser le versement du paiement numéro 4 à Excavation Tourigny inc. relativement aux travaux de réfection de la route de la Jacques-Cartier et de la rue Vanier;

ATTENDU la recommandation de monsieur Samuel Brochu, ingénieur, de la firme WSP Canada inc. en date du 3 septembre 2019;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 3 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 4 à Excavation Tourigny inc. au montant de 1 636 637,77 \$. Ce montant tient compte d'une retenue spéciale cumulative de 6 484,38 \$, des taxes brutes et d'une retenue contractuelle de 10 %.

La part à rembourser par le ministère des Transports du Québec pour ce paiement est établie à 467 867,26 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1432-2018, sous-projet 01.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat au paiement numéro 3.

ADOPTÉE

473-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 378 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 378 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE CLÉMENT-PAQUET À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de prolongement de la rue Clément-Paquet à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à 378 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 378 000 \$ pour en payer le coût;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 12 août 2019;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-162-2019 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2019;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

RÈGLEMENT NUMÉRO 1488-2019

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de prolongement de la rue Clément-Paquet et à retenir les services de professionnels pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux, tel que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services Techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, en date du 9 juillet 2019, dans un estimé préparé par M. Robert Marquis, ingénieur, pour la firme WSP Canada inc., en date du 9 juillet 2019 sous le numéro de projet 191-03607-00 et dans des plan et devis préparés par M. Robert Marquis, ingénieur, pour la firme WSP Canada inc., portant les numéros C01 et C02, en date du 25 avril 2019.

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes « A », « B » et « C » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 378 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie, le contrôle qualitatif des sols et des matériaux, les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 378 000 \$, sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles situés dans le bassin de taxation décrit à l'annexe « D » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur l'étendue en front de ces immeubles, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 9 SEPTEMBRE 2019.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

474-2019

RÉCEPTION PROVISOIRE : DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE S. C. INC.

ATTENDU que le conseil a autorisé la signature d'une entente entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Développement S. C. inc. concernant des travaux municipaux pour permettre la construction d'une nouvelle rue sur le lot 6 270 947;

ATTENDU que les travaux ont été exécutés et qu'il y aurait lieu de procéder à la réception provisoire;

ATTENDU que la recommandation de monsieur Manuel Frigon, ingénieur, de la firme ÉQIP Solutions Génie est jointe;

ATTENDU que le promoteur a réalisé les travaux prévus à l'entente, à l'exception de ceux présentés à la liste de déficiences. Ce dernier a déposé à la Ville un chèque au montant de 107 033,30 \$ pour couvrir le coût des travaux à corriger ou à compléter;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 6 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU de procéder à la réception provisoire des travaux du projet de développement domiciliaire Développement S. C. inc.

ADOPTÉE

475-2019

CESSION DE LA RUE ET DES INFRASTRUCTURES : DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE S. C. INC.

ATTENDU que l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Développement S. C. inc. concernant des travaux municipaux prévoit que, dès que les travaux sont reçus de manière provisoire, le promoteur cède à la Ville la rue et les infrastructures construites;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 6 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU de mandater l'étude Boilard, Renaud notaires inc. pour la préparation de l'acte de cession du lot 6 270 947.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer le contrat



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

notarié pour la cession du lot 6 270 947, le tout selon les conditions décrites à l'entente précitée.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

476-2019

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'ajourner la séance au 23 septembre 2019 à 19 h 30.

L'assemblée est levée à 20 h 22.

ADOPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER